

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2022

L'an deux mil vingt deux, le huit février à 20 heures 30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence, de Jean-Louis MORIN, Maire.

Présents : Jean-Louis MORIN, Jean-Paul VALETTE, Catherine BARD, Patrick BUISSIERE, Christine GUABELLO, Katia DIE, Damien DUFAUT, Esther LIAUD, Vincent PASCALIS, Serge BALDI, Gilles DUMOULIN.

Absents excusés : Geneviève BAZY-PILLOT donne pouvoir à Gilles DUMOULIN ; Valérie LAGARDE donne pouvoir à Christine GUABELLO ; Charles MEUNIER donne pouvoir à Catherine BARD ; Audrey VANHOLLEBEKE.

Secrétaire de séance : Patrick BUISSIERE

Date de la convocation : 2 février 2022

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

### Objet : MISSION-DIAGNOSTIC à la MAÎTRISE D'OEUVRE DE LA CHAPELLE SAINT DIDIER – RÉGULARISATION – ANNULE ET REMPLACE la DÉLIBÉRATION n° 2017-09-7 du 28 septembre 2017

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la mission-diagnostic de la maîtrise d'œuvre de la Chapelle St Didier qui a été confiée à l'entreprise AMT Architecte (Mr Philippe AMETTE), il convient de régulariser la délibération du 28 septembre 2017, afin de faire coïncider l'acte d'engagement et d'annuler et remplacer la délibération n° 2017-09-7 du 28 septembre 2017.

Objet	Montant HT
MISSION-DIAGNOSTIC	3 000,00 €
T.V.A. 20 %	600,00
MONTANT TOTAL T.T.C.	3 600,00 €

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal à l'unanimité.

- . **RETIENT** le montant concernant la mission-Diagnostic de la chapelle Saint Didier pour un montant total H.T. de 3 000,00 € (3 600,00 € TTC) pour l'entreprise A.M.T. Architecture.
- . **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents s'y afférents,

### Objet : CONVENTION DE DÉNEIGEMENT DES ROUTES COMMUNALES PAR UN AGRICULTEUR

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention pour le déneigement a été approuvée par délibération le 23 novembre 2000. Cette convention confiait le déneigement des voies communales à Monsieur Pierre BARD, agriculteur, domicilié 260 Chemin de la Combe à Margès.

Monsieur le Maire donne lecture de cette nouvelle convention et propose de la reconduire selon ladite convention pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Prestations	Déneigement	Salage	Déneigement & salage
Tarif horaire (nuit-week-end-Jours fériés)	75,00 € H.T.	75,00 € H.T.	75,00 € H.T.
Astreinte			
Détail Tarif	Usure Tracteur	Carburant	Main d'œuvre
Tarif horaire	29,50 € H.T.	18,50 € H.T.	27,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal à l'unanimité.

- . **DÉCIDE** de reconduire la convention de déneigement des routes communales à Mr Pierre BARD
- . **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents s'y afférents,

## Questions diverses

### Budget énergie

Patrick BUISSIERE présente le diagnostic de la consommation d'énergie de la commune, Année 2020 (année 2021, il manque les factures du 4<sup>ème</sup> trimestre pour Eclairage Public)

Consommation :

- Bâtiments communaux : 26840 Kw
- Eclairage public : 50442 Kw
- Total : 77280 Kw

Coût :

- Bâtiments communaux : 4380 € ttc
- Eclairage public: 12550 € ttc
- Total : 16930 € ttc

Estimatif 2022 : 31000€

Plusieurs scénarios sont envisagés (diminution de 50 % de l'éclairage de nuit, photovoltaïque sur la toiture, améliorer le chauffage au centre technique, etc...)

### Bâtiment Lénier

Jean-Paul VALETTE présente le projet en lien avec EPORA qui propose de racheter le terrain, de ne nettoyer (négociation, travaux sur le terrain : désamiantage, étude, et maîtrise d'œuvre etc...)

La durée du contrat prévoit une

Tracteur n'est toujours pas disponible à ce jour, il est proposé de voir Groupama avec l'aide de l'assistance juridique ou voir avec un constat d'huissier.

CCAS prendra une délibération qui permettra aux habitants de Margès de souscrire une complémentaire santé avec un tarif préférentiel, une réunion d'information se tiendra prochainement.

La Fédération en lien avec ACCA de Margès organise le 3 avril 2022 « Nature Propre »

Fin de la séance à 23 heures

***Prochain conseil municipal 15 mars 2022***